Comité Technique de Réseau AIR du 22 septembre 2020
-Compte-rendu -

Le Comité Technique de Réseau de l'Armée de l'Air était convoqué le mardi 22 septembre avec plusieurs points à l'ordre du jour, essentiellement de communication.
Compte tenu de la situation sanitaire, ce CTR était partagé entre présentiel pour les uns et Visio-conférence pour les autres

Après lecture des différentes déclarations liminaires (voire la DL/CGT ci-dessous), le président de séance, le DRH-AA Manuel Alvarez, a remercié les OS et rappelé son attachement au dialogue social au sein de l'Armée de l'air et que cette instance devait être un lieu d'échanges.

*Concernant les réponses apportées à la déclaration liminaire de **la CGT** et plus particulièrement à la situation des plans de charges et du MCO MEA dans les établissements du DA 204, de l'ARRA 603 de Bordeaux, le DRH/AA nous renvoie à l'exposé qui sera fait lors de cette séance.*

Suite à notre demande d'avoir un point d'information sur les différents sites abandonnés par l'Armée de l'air, le DRH/AA se dit très intéressé par le sujet et nous propose de le mettre à l'ordre du jour du prochain CTR.

*La question posée par **la CGT** en juin 2018 et novembre 2019 sur l'avenir du stockage et de l'entreposage reste d'actualité, mais encore sans réponse de la part des principaux responsables de l'Armée de l'Air.*

Après la nomination d'un secrétaire adjoint pour la séance et l'approbation du PV du CTR du 22/11/19, nous sommes passés à l'ordre du jour.

1/ EVOLUTIONS AU SEIN DE L'ARMEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

1.1 / Verticalisation du MCO des matériels d'environnement par la DMAé et avenir du DA 204 de Mérignac

L'objectif de cette verticalisation est d'augmenter la disponibilité des flottes à coût maîtrisé.
*Ces « verticalisations », sont les conséquences directes des annonces faites par la Ministre de la défense lors de son allocution le 11 décembre 2017 sur la BA 105 d'Evreux concernant le **M**aintien en **C**ondition **O**pérationnelle aéronautique militaire avec la création de la DMAè.*

Où en sommes-nous ? Mise en place d'un concept de verticalisation, avec des contrats globaux de longue durée confiés à un titulaire.
Plusieurs contrats ont déjà été notifiés, c'est le cas des contrats Ravel (Soutien Rafale) et chelem (Soutien Caracal), deux autres restent à notifier (Soutien M2000, sièges et GTR).

Au titulaire du marché de gérer le marché en faisant appel à de la sous-traitance et en respectant les délais!

Pour la CGT, cette verticalisation n'est ni plus ni moins qu'une externalisation de certaines de nos missions.
Si pour l'AA, l'objectif est d'optimiser le modèle du soutien des matériels d'environnement tout en garantissant la capacité de réaliser les missions, pour les personnels œuvrant dans la branche MCO aéronautique, c'est une tout autre affaire.

L'armée de l'air ajustera le plan de charge, les missions et aussi les effectifs au fur et à mesure de ces externalisations, autant dire que l'avenir s'assombrit pour le DA 204 et l'ARAA 603.

En effet, durant l'exposé qui nous a été présenté, à aucun moment, il n'est question des missions et de l'avenir des personnels civils et militaires à qui sont attribuées ces missions.

1.2 / Projet de texte DRH-AA (transfert de missions du CERPA)

Volonté du Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air de réorganiser le CERPA.
Création d'une nouvelle sous-direction Recrutement-Réserves-Jeunesses à Tours.
Cette manœuvre se fera à bilan constant en personnel (2 Personnels Civils déjà en place à Tours)

1.3 / Positionnement du personnel civil au sein des BMR

Une présentation sur la place du chargé de prévention pour les risques professionnels (CPRP) au sein de la chaîne maîtrise des risques sur une emprise air a été faite par le sous-chef du bureau « plans » de l'EMAA.

L'instruction fixant l'organisation des bases aériennes, des détachements air et des éléments air précise que le commandant en second de la BA est en charge de superviser les fonctions maitrises des risques et sécurité aérienne. Pour cela, il dispose d'un Bureau Maitrise des Risques (BMR). Ce BMR se compose d'une ou deux sections.

Le CPRP, conseil et expert dans le domaine, est le conseiller principal du COMBA dans le domaine HSCT.

Il est primordial de préserver pour les CPRP un avancement dans un environnement interarmé et aussi des primes liées aux responsabilités exercées.

Pour cela, et dans l'attente de la modification de l'instruction 21, une note du MGAA en date du 21 avril 2020 précise que les REO maintiendront l'appellation de chef de division prévention environnement incendie jusqu'à la refonte de la prochaine Instruction 21 afin de garantir les droits des CPRP en poste.

2 RESSOURCES HUMAINE ARMEE DE L'AIR

Avancement des fonctionnaires 2020.
1079 fonctionnaires (Cat : C, B, et A) étaient conditionnants pour un avancement au choix. Il y a eu 47 promus, soit 4,35% de la population.

Avancement Ouvriers de l'Etat. Les travaux sont toujours en cours, pas de chiffre pour le moment.

Plan de recrutement 2020. 65 recrutements toutes catégories sont prévus. Au 31 Aout, 39 sont réalisés.

Bilan IDV Fonctionnaire 2019. 1 dossier sur 2 demandes d'IDV fonctionnaire a été traité.

IDV Fonctionnaires 2020. 1 dossier traité et refusé.

Bilan IDV ouvriers de l'Etat 2019.
5 IDV accordées, 2 annulées et 15 demandes refusées, pour des motifs divers (métier sensible, poste pérenne, conditions non remplies…)

IDV Ouvriers 2020. Fin juin 2020, 14 dossiers traités. 3 accordés, 7 refusés et 4 en cours.

Ruptures conventionnelles. Au 30 juin, 3 dossiers sont en cours de traitement

Malgré la défiscalisation de la prime et le droit de bénéficier des allocations chômage, ***les ruptures conventionnelles*** *ne remportent pas le succès escompté ! Pour l'administration, les problèmes sembleraient venir d'une procédure fastidieuse avec un manque de visibilité. Les échanges avec le demandeur sont parfois longs avant une décision de la DRH/MD.* ***Pour la CGT, c'est simplement que les agents ne sont pas dupes et réfléchissent avant de faire la démarche !***

Des travaux sur le CIA et la clause de revoyure nous ont aussi été présentés, avec des chiffres (beaucoup de chiffres !) avec le charabia administratif habituel ; rappel des montants de référence et taux de construction budgétaire ! Répartition Femmes/Hommes, par catégorie, temps complet/temps partiel, au regard de la quotité, etc. !

Les effectifs personnels civils réalisé et existants avec cette fois en plus des chiffres, de belles courbes avec des effectifs en début et fin d'année, avec les évolutions 2015/2020, en autorisés et poste en organisation ! Bref, l'effectif des PC au 1 janvier 2020 serait de 1464 postes effectifs physiques réalisés pour 1332 postes existants !

Quelques communications diverses pour clôturer ce CTR nous ont été présentées.

Lignes directrices de gestion promotion. En plus des règles de gestion, il est rappelé que la mobilité vise à répondre tant aux attentes du personnel civil qu'aux besoins des employeurs ; cette mobilité doit s'effectuer vers un nouveau poste correspondant à la spécialité et au corps d'appartenance de l'agent. Sont concernés les fonctionnaires, Ouvriers de l'Etat et les agents non titulaires en CDI. Transparence et équité sont introduites dans le projet LDG.

Attribution de la Prime exceptionnelle COVID au sein de l'Armée de l'Air. Civils et militaires sont éligibles. Conditions à remplir : Les agents considérés comme particulièrement mobilisés par un surcroit significatif de travail, en présentiel ou en télétravail. Il y a 3 taux de primes ; 330€, 660€ et 1000€. **Bilan pour les PC** ; 21 primes distribuées, 3 de 1000€, 11 de 660€ et 7 de 330€. Les agents primés occupent essentiellement des fonctions dans le domaine de la prévention ou dans le domaine des systèmes de communications.

Conclusion. *Un CTR de dialogue, de chiffre et de courbes en tout genre, toujours à la main de la DRH AA. S'il n'y a pas d'annonce de nouvelles fermetures d'établissements, les externalisations au sein du MCO Aéronautique et de la logistique se précisent ce qui n'est pas réjouissant.*

Paris le 28/09/2020

Les élus CGT : Eric Fraguas DA 623 Mérignac, Pierre Jouvhomme BA110 Creil

F édération **N** ationale des **T** ravailleurs de l' **E** tat **CGT**
263 rue de Paris – Case 541 – 93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01 Mail : trav -etat@cgt.fr

Comité Technique de Réseau AIR du 22 septembre 2020
- Déclaration liminaire CGT -

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les CTR se suivent et se ressemblent, et à la lecture de l'ordre du jour de ce CTR, on pourrait penser que la situation est somme tout normale dans les établissements de l'armée de l'air.

Pourtant, il se passe des choses qui risquent d'être grave de conséquences pour l'ensemble des personnels de l'Armée de l'Air notamment à l'ARAA 623 et au DA204 concernés directement de par leurs activités de MCO des matériels d'environnement.

Le 18 octobre 2019, lors d'une réunion du groupe de travail sur la « Verticalisation des matériels d'environnement aéronautique » (MEA), la DMAè a présenté aux Etats-Majors un scénario « *d'externalisation maximum* » à partir duquel seront identifiés les limites du modèle, les points durs à lever et les conséquences induites sur l'organisation actuelle, notamment en terme de ressources humaines.

Le 20 janvier de cette année, le Major Général de l'Armée de l'Air écrivait à la directrice de la DMAè à propos du DA 204 en demandant que la démarche de verticalisation envisagée devra chercher à capitaliser sur les compétences et l'expertise détenues par l'ARAA!

Peine perdue, la DMAè suit la direction fixée par la Ministre de la Défense et entre dans la phase active de ses projets en publiant la candidature du marché d'externalisation du premier secteur des matériels d'environnement : les MTMO

Ce premier marché est donc sur les rails et bien entendu sans qu'aucune information n'ait été communiquée aux organisations syndicales ou instance de représentation des personnels civils et militaires.

Selon ce scénario, la DMAè nous promet un avenir radieux en confiant le soutien des matériels à un titulaire voir deux par projet sur un périmètre d'activités donné, le tout avec la bénédiction de l'hôtel de Brienne.

L'armée de l'Air ne conserverait que les miettes bien entendu, toujours avec la bénédiction de l'hôtel de Brienne !

Monsieur le directeur, nous vous invitons à relire notre déclaration liminaire lors du CTR de novembre 2019 pour savoir ce que nous pensons de cette externalisation : elle reste la même : **c'est à l'ARAA 623 et aux bases aériennes que doit être confié le MCO des MEA et non pas à un industriel privé !**

AUCUN POSTE CIVIL OU MILITAIRE ne doit faire les frais de cette « verticalisation » programmée.

L'inquiétude est aussi grande du côté du DA 273 de Romorantin suite à la signature du marché RAVEL (RAfale VErticalisé).

A la lecture de la description du marché, il est indiqué entre-autre : soutien logistique, soutien de la documentation et mise à jour de la documentation technique.

Lors du CTR de novembre 2019, la CGT vous posait la question de savoir quelles seront les conséquences de ce marché sur l'entreposage et plus particulièrement pour le site de Romorantin et ses 2 unités phares, que sont le GEMA 11/602 et le CDTAA11/602 ; nous attendons toujours la

réponse !

Nous aurions aussi souhaité lors de ce CTR avoir communication des différentes actions entreprises par le MINARM sur les emprises de l'Armée de l'Air dont vous avez souhaité, soumis à la volonté politique, vous séparer.

A la connaissance que nous en avons, il semblerait que l'aménagement du territoire, sa désertification, les drames sociaux, humains et économiques ne soient pas au cœur de vos préoccupations.

Pire, confrontés à des propositions concrètes, argumentées, viables comme la proposition de la seule CGT d'une filière de déconstruction et de reconditionnement d'aéronef sur le site de la BA de Châteaudun, avec dans une perspective affirmée de maintenir l'emploi, voire d'en créer, vous les avez ignorés, balayés d'un revers préférant laisser distribuer une manne financière énorme pour…ne pas faire grand-chose !

Ah si ! Il semblerait que la BA 901 de Drachenbronn retrouve un nouveau souffle et va désormais se spécialiser dans la tarte flambée !

Il y aurait tant à dire sur le sujet, mais le temps nous manquerait ; c'est pour cela que nous vous demandons de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CTR Air, avec des chiffres, des emplois, etc….

M le Directeur, le futur de l'AA doit se construire avec les personnels et leurs organisations syndicales, non pas contre et avec des boules Quies.

Quant à l'ordre du jour de ce CTR, nous ne manquerons pas de revenir sur les sujets qui y seront abordés.

Nous vous remercions.

Paris le 22 septembre 202

Les Elus CGT : Eric Fraguas ARAA 623 Mérignac, Pierre Jouvhomme BA 110 Creil.